



## **Avez-vous des illustrations ou caricatures mettant en scène les situations vécues par les non fumeurs ?**

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 septembre 2017

---

BonjourBonjour,

Avez-vous des illustrations ou caricatures mettant en scène les situations vécues par les non fumeurs ?

Par exemple, un dessin illustrant un fumeur de balcon avec des phrases type « fumer sur le balcon ne protège pas du cancer.. »

En cas de voisin fumeur qui fume à sa fenêtre ou sur son balcon (partie commune avec jouissance privative) en plus d'y cuisiner avec son barbecue :

Puis je demander à mon syndic d'afficher dans le hall commun dans un premier temps, les règles concernant les nuisances olfactives (balcon fumoir et barbecue) au même titre que les nuisances sonores, toutes deux expressément stipulées dans le règlement de copropriété sans détail sur le type de sons ou d'odeurs ?

- Que risque mon syndic si il ne veut pas m'apporter son aide soit via mode d'affiche dans un premier temps soit en contactant mon voisin dans un deuxième temps pour faire part du trouble ?
- Que dois je répondre à mon syndic si il me parle de liberté individuelle si je demande à ce que soit inscrit à l'AG l'interdiction de fumer et de cuisiner sur les balcons ?

J'ai déjà fait part du problème à mon voisin fumeur de façon orale et par écrit simple.

Qu'est ce que je risque si je lui dépose une cigarette électronique ?

### **Réponse :**

Cette question comporte en elle-même les pistes de solutions qu'elle demande à DNF de cautionner. L'état avancé des analyses qui y figurent nous amène à vous suggérer de participer aux travaux que nous menons [dans le cadre de notre mission](#) et pour lesquels nous disposons du matériel et des compétences d'innovation dont vous pourrez vous servir pour concrétiser votre projet. Merci, pour cela, d'écrire à [contact@dnf.asso.fr](mailto:contact@dnf.asso.fr) en précisant que vous le faites à la suite de la présente réponse à la question 16511.

L'antenne régionale de [DNF en Île-de-France](#) a mis en place un groupe de travail nuisances anormale de voisinage

Merci par avance de votre collaboration et à bientôt